Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 33 (1961)

Heft: 9

Artikel: L'aménagement du territoire : les Vaudois passent aux actes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125187

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'aménagement du territoire :
Les Vaudois passent aux actes

Défense du territoire

Il aura fallu des années d'incurie générale et de luttes solitaires pour que l'idée d'aménager le territoire ne soit plus considérée comme une rêverie d'intellectuels en mal d'originalité ou de totalitarisme. Aujourd'hui on voit enfin se lever les boucliers contre le vilipendage d'un bien qui appartient à tous: notre sol. Aujourd'hui l'on entend enfin proclamer en d'autres lieux que sur les places publiques le soir du 1er Août la nécessité de défendre notre territoire. Mais l'ennemi cette fois n'a ni fusils ni canons, il a de l'argent dans ses coffres, des intérêts très particuliers en vue, de l'incompréhension et de la paresse dans la tête; l'ennemi n'est pas au-delà des frontières, il est en deçà, dans le pays lui-même; il n'est pas une armée bien organisée, il est un ensemble d'individus très divers, qui généralement, s'ignorent les uns les autres, et d'institutions figées qui ne répondent plus aux exigences nouvelles. La lutte est d'autant plus difficile à mener que l'ennemi n'a pas de visage précis et que les armes dont on dispose manquent d'efficacité. Et puis allez freiner la marée montante des grignoteurs obscurs! Et pourquoi ne condamneriez-vous pas aussi ceux que vous avez désignés pour veiller sur votre destinée patriotique et qui, chargés de tant de soucis, oublient de dresser les barrières indispensables?

Un des plus graves problèmes qui se posent à notre régime libre

Depuis longtemps «La Gazette de Lausanne», sous la plume de M. Pierre-A. Dentan, mène une campagne sympathique et fort intelligente en faveur de l'aménagement du territoire. Récemment M. Dentan écrivait : «Il n'y a pas si longtemps en somme, que cet important problème des temps modernes a débordé les préoccupations passablement académiques des «salons où l'on cause» et des petits cénacles de spécialistes. En quoi, d'ailleurs, pouvait-il vraiment intéresser la Suisse et notre «canton de Vaud si beau»? Dans les pays victimes de la guerre, sans doute... Mais chez nous? C'est ainsi que de nombreuses, de précieuses années ont été perdues, avant que nos autorités cantonales vaudoises, par exemple, ne s'avisent du sérieux de la situation et ne se décident à prendre des mesures, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elles sont encore singulièrement prudentes et timides.

»Le problème est d'ailleurs fort compliqué, dans un régime libre comme le nôtre, où le propriétaire privé est en principe roi et où «l'intérêt collectif» est une conception relativement vague. Mais il est soudain devenu à ce point aigu que, de tous côtés, des débats publics s'organisent. Ces tout derniers temps, la Nouvelle Société helvétique, puis la Société vaudoise des ingénieurs et architectes, enfin la Chambre vaudoise des métiers ont fait de l'aménagement du territoire «le plat de résistance» de leur assemblée. Des orateurs distingués – et qui ne peuvent certes pas être suspectés de communisme! – ont multiplié les avertissements et les mises en garde.

»Au point que l'on ne peut s'empêcher d'arriver à la conclusion suivante: l'aménagement du territoire est devenu aujourd'hui l'un des plus graves problèmes qui se posent à notre régime libre. Ou bien ce dernier trouvera les moyens de le résoudre, ou bien il sera presque fatalement appelé à céder la place à un régime d'une nature bien différente, dans lequel il ne sera plus question de libertés individuelles et de propriété privée. Il faut évidemment chercher à éviter une telle transformation, en recourant à des lois nouvelles qui, sans être «liberticides», assurent un équilibre meilleur entre les intérêts individuels et ceux de la collectivité, et qui protègent enfin notre sol et nos paysages contre le développement d'une construction anarchique et les ravages d'une mise aux enchères des terres aux effets catastrophiques.

»C'est à cette tâche que doivent se consacrer maintenant les juristes, les économistes, les sociologues et, bien entendu, les politiciens dont le devoir est notamment de convaincre les communes de l'intérêt qu'elles ont à favoriser, en collaboration avec l'Etat, l'exécution de plans d'aménagement régionaux.»

Les Vaudois passent aux actes

Les forces ennemies sont si puissantes et les moyens de les combattre si faibles qu'ils ne permettent pas pour l'instant de les endiguer. Il n'empêche que, si les solutions ne sont pas encore trouvées, on ne peut négliger de se rabattre du moins sur les pis-aller. C'est l'attitude que commencent à adopter les autorités cantonales et parfois aussi municipales. Ainsi le Grand Conseil vaudois a adopté deux décrets qui accordent au Conseil d'Etat, l'un un crédit annuel de 150 000 fr. pour des études d'aménagement, l'autre un crédit de 15 millions de francs pour des achats de terrains ou de droits réels restreints dans le cadre des plans d'aménagement du territoire.

L'exposé des motifs du premier décret relevait que l'accroissement général de la population des villes et de leurs banlieues provoque partout l'urbanisation rapide de communes jusqu'ici essentiellement rurales et que l'exemple de régions comme celle de Lausanne-Bussigny montre que cette évolution, lorsqu'elle n'est pas coordonnée, entraîne le désordre et la confusion dans l'occupation du sol et la perte brutale des beautés naturelles. Que la construction de l'autoroute Lausanne–Genève entraînera inévitablement l'urbanisme rapide de la région de La Côte, encore relativement intacte et nullement préparée à cette évolution. Que les importants travaux de correction des eaux du Jura vont, d'autre part, avoir pour effet, dans un proche avenir, d'amener les péniches rhénanes jusqu'à Yverdon qui se trouvera ainsi appelée à jouer le rôle de centre important de distribution. Que de

vastes projets sont également à l'étude dans la plaine du Rhône. Qu'enfin on ne saurait tarder à étudier l'aménagement du triangle Lausanne–Bussigny–Morges où règne l'anarchie. Or, jusqu'à maintenant, les plans d'aménagement sont rares. Seules les agglomérations importantes y ont recours. D'autre part, les communes, jalouses de leur autonomie, ont établi des règlements qui, parfois, ne tiennent compte que dans une faible mesure des intérêts régionaux. Toutes ces raisons nécessitent d'entreprendre des études générales en vue de faciliter l'aménagement régional.

Mais la mise en vigueur de plans d'extension cantonaux ou communaux en plus grand nombre entraînera inévitablement des achats de terrains, soit que les parcelles soient touchées par le tracé des routes futures, soit pour permettre des échanges de terrains, créer ou acquérir des droits réels restreints, soit pour la sauvegarde de sites et de points de vue, pour ménager des places ou des zones de verdure, soit encore pour réserver à temps les espaces libres nécessaires à toute région qui s'urbanise. Le deuxième décret voté par le Grand Conseil vaudois va donc permettre à l'Etat d'acquérir des terrains et lui donnera la possibilité d'agir mieux dans les diverses régions du pays.

Encore une fois, il s'agit ici davantage d'un remède que d'une politique. On ne doit pas se bercer d'illusions: si l'on veut donner au pays un équilibre réel, il faudra bien en venir à coordonner les mesures sur le plan national. Mais cela n'est encore qu'un rêve, tandis que le temps passe inexorablement.

ASPAN

Des plans d'extension communaux s'imposent
L'Etat de Vaud paiera jusqu'à 20 % des dépenses

Sur 386 communes vaudoises, 48 ont adopté un plan d'extension, 33 l'étudient, 7 ont approuvé un plan partiel, 2 sont en train d'en adopter un; 295 ne possèdent ni plan ni règlement d'extension; 1 commune va adopter un plan partiel. Même si l'on admet que pour de nombreuses communes, le besoin ne se fait pas sentir d'un plan d'extension, on doit tout de même constater que le nombre des plans est très faible.

Ces règlements sont loin d'avoir la même portée; les uns sont très tolérants, d'autres trop restrictifs; la plupart sont fort avares en zones de verdure ou en zones de non bâtir. Très peu d'entre eux constituent une préparation valable de l'avenir; aucune commune n'a pris de disposition pour protéger, soit les vignobles, soit les terrains agricoles; les seules mesures prises au Dézaley, aux Grangettes, l'ont été par l'Etat.

Un plan d'extension exige l'analyse sérieuse des conditions démographiques, sociologiques, économiques actuelles et de leur développement probable; il doit être accompagné d'une étude générale de la circulation, en liaison avec les communes voisines et aussi avec l'aménagement régional. On peut évaluer de 25 000 à 30 000 fr. le coût des études pour le plan d'extension d'une commune de 5000 à 10 000 habitants; de 1000 à 15 000 fr. pour une commune de 1000 habitants. La Confédération accorde des subsides pour les plans d'aménagement locaux et régionaux; elle accorderait au canton de Vaud une aide de 20% à la condition que le canton en fasse autant. Aucun canton n'a jusqu'ici fait usage de cette possibilité.

Le Grand Conseil a voté un important crédit pour l'aménagement du territoire et le Conseil d'Etat désire lier ses propres études à celles qui sont de la compétence communale. Nombreuses, sans doute, seront les communes désireuses de s'entourer des conseils du Département des travaux publics, surtout les petites agglomérations qui ne disposent pas d'un personnel qualifié.

De sorte que le Conseil d'Etat demande l'autorisation d'inscrire, dès 1962, dans le budget au Département des travaux publics, un crédit de 50 000 fr. pour alimenter un compte permettant à l'Etat de participer aux dépenses causées par l'élaboration des plans d'extension communaux présentant un intérêt pour l'aménagement régional. (At.)

La deuxième correction des eaux du Jura

A la suite des soumissions ouvertes par la Direction intercantonale des travaux de la deuxième correction des eaux du Jura, une importante assemblée s'est tenue à Praz (Vully), sous la présidence de M. Fritz Herren, préfet de Morat et conseiller national. Elle réunissait les autorités des communes intéressées, de même que les comités provisoires de remaniement parcellaire.

La principale préoccupation de l'assemblée fut la destination des 2 300 000 mètres cubes de terre qui seront évacués des fonds du canal de la Broye. On se souvient qu'il avait été question de déverser simplement ces terres au milieu du lac de Neuchâtel. L'assemblée s'est prononcée avec conviction pour une utilisation plus rationnelle, profitant à l'agriculture, c'est-à-dire le colmatage des surfaces bordant le canal et qui, dans leur état actuel, seraient exposées encore à des infiltrations. Pour cela, une entente est nécessaire avec les comités de remaniement parcellaire, qui devront prendre eux-mêmes livraison de ces terres et les disposer selon un plan général profitant aux propriétaires fonciers. Dans cette vue, un comité a été formé, sous la présidence de M. Max Rentsch, directeur des établissements de Bellechasse.

De plus, M. Gaillard, président de la Société de développement du Vully, a soumis un projet de port fluvial pour Sugiez, qui permettrait de faire profiter la région du Lac de la circulation des chalands, lorsque sera réalisé le canal transhelvétique.